

Pourquoi Wolters Kluwer a débarqué son patron en France

Ressources humaines

28/10/2010 - Un médiateur a été nommé pour apaiser les tensions au sein de ce groupe spécialisé dans l'information et les «solutions» pour les professionnels des RH.

Les vidéos postées sur You Tube l'attestent: Xavier Gandillot, PDG de Wolters Kluwer France, avait été hué, mi-2009, en pleine réunion de son comité d'entreprise. «*L'arrêt du plan social, l'embauche sur tous les postes vacants et la suspension du remboursement de l'emprunt contracté par Wolters Kluwer France ne sont pas négociables*», avait-il lâché le 29 juin 2009, rejetant les mesures préconisées par les syndicats de son groupe. À la fin de l'année, il quittera finalement l'entreprise sans avoir terminé son mandat. Il sera remplacé par Michael Koch, un Autrichien arrivé le 6 octobre et jusqu'ici responsable de la filiale de WK pour les pays de l'Est.

De source syndicale, l'éviction de Xavier Gandillot serait due autant à une chute des résultats financiers de la filiale française qu'à l'impact éventuel d'une action judiciaire engagée par les syndicats pour risque psychosocial suite à une surcharge de travail. Un risque qui a pris des proportions inquiétantes en juin dernier, quand la direction a été contrainte de faire face à 120 arrêts de travail sur un effectif d'un millier de salariés. «*Quand vous êtes au bout du rouleau et si vous vous sentez en danger et en surcharge de travail, vous n'avez pas d'autre choix que de vous mettre en arrêt maladie. Cela n'a pas été une stratégie syndicale mais des conseils de bon sens*», précise Pierre-David Labani, délégué CFDT, qui rappelle que l'entreprise a l'obligation de garantir la sécurité de ses salariés.

Désignation d'un médiateur

Comment en est-on arrivé là? L'annonce de la suppression de 111 postes, en juin 2009, a servi de détonateur. Mais c'est l'absence de maîtrise de ce plan de sauvegarde de l'emploi, ajoutée à quelque 80 postes vacants non pourvus, qui a rendu la situation ingérable. Alors que des activités ont été arrêtées ou cédées (*La Tribune de l'assurance*, Val informatique, *Transports actualités*), les syndicats déplorent l'incertitude dans laquelle ont été plongés les salariés et une «*perturbation des relations hiérarchiques*».

Le 8 octobre, le tribunal de grande instance de Nanterre a nommé le médiateur Philippe Waquet, doyen de la chambre sociale de la Cour de cassation, pour accompagner la direction et les syndicats dans l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux.

Jusqu'à présent, les deux parties n'ont pas pu s'accorder: la direction a refusé de renforcer le poste de l'infirmière, l'une des mesures d'urgence proposées par le cabinet Sextant, mandaté par le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Elle a préféré demander une expertise au cabinet Artélie, spécialiste des problèmes organisationnels et des situations humaines difficiles en entreprise. En attendant, les syndicats déplorent une DRH «*aux abonnés absents*». Celle-ci est en CDD jusqu'à fin octobre.

Amaury de Rochegonde

Information traitée dans **Stratégies Magazine n°1607**